



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fraude et évasion fiscales

Question écrite n° 18658

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur l'intérêt qui s'attache à la pleine participation du Parlement à un traitement aussi transparent que possible de l'affaire d'évasion fiscale au Lichtenstein. À cet égard, il paraît nécessaire que le Parlement dispose, à tout le moins, d'éléments statistiques sur le profil fiscal et socio-professionnel des titulaires des comptes bancaires en question. L'appréciation ministérielle selon laquelle il n'y a « pas d'éléments saillants à l'intérieur de cette liste » n'est pas satisfaisante. Il lui demande en conséquence quelles sont, parmi les titulaires des comptes, la proportion d'assujettis à l'impôt de solidarité sur la fortune et la proportion de ceux bénéficiant du revenu minimum d'insertion.

Texte de la réponse

Les informations sollicitées sont couvertes par le secret fiscal, étant précisé que le président et le rapporteur général de la commission des finances de L'Assemblée nationale ont été informés de cette affaire. Celle-ci fait l'objet d'un examen attentif et approfondi par l'administration fiscale qui a engagé tous les contrôles nécessaires et en tirera toutes les conséquences.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18658

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2008, page 1981

Réponse publiée le : 1er juin 2010, page 6062